



La recherche de logement

Trouver un logement à Montbéliard ou Belfort implique d'anticiper ses démarches et de prévoir un budget adapté. **Votre inscription à l'université de Franche-Comté ne signifie pas qu'un logement vous sera attribué.**

Plus d'informations sur le logement étudiant en cliquant [ici](#).

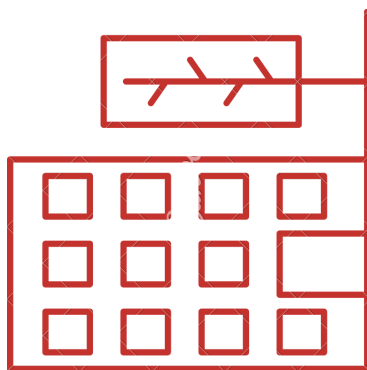
Les résidences universitaires du CROUS

Le prix des chambres varie entre 250€ et 500€ par mois. Pour voir les différentes résidences : <https://www.crous-bfc.fr/se-loger/liste-de-nos-logements>.

Vous pourrez déposer votre demande de logement Crous dès l'ouverture de la phase complémentaire le **9 juillet 2024 à 10h** sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

De nouvelles offres sont mises en ligne tout au long de l'été en fonction des désistements, et départs. Il n'y pas de liste d'attente, c'est à vous de consulter régulièrement le site. **L'offre de logements du CROUS est limitée.** Nous vous conseillons d'élargir vos recherches le plus tôt possible afin de ne pas retarder l'obtention de votre visa.

⚠ Le Crous n'est pas habilité à fournir une attestation d'hébergement tant que vous n'avez pas la confirmation d'attribution d'une chambre en résidence universitaire du CROUS. Pour plus d'informations : pole-hebergement-besancon@crous-bfc.fr





La recherche de logement

Les logements de particuliers (parc privé)

- ✓ **Lokaviz** : cette plateforme du CROUS publie des offres de logements privés. Vous pouvez consulter les annonces sur le site : <https://www.lokaviz.fr/rechercher-un-logement>
- ✓ **Le Bon Coin** : l'un des sites les plus utilisés pour trouver un logement <http://www.leboncoin.fr/>
- ✓ **La FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier)** : regroupe les annonces d'un grand nombre d'agences immobilières : <https://www.fnaim.fr/>
- ✓ **Se loger** : <https://www.seloger.com/>
- ✓ **Paru Vendu** : <https://www.paruvendu.fr/>
- ✓ **Entre particuliers** : <https://www.entrepaticuliers.com/>
- ✓ **Loc Service** : <https://www.locservice.fr/>
- ✓ **Néolia** : <http://www.neolia.fr/>

Les colocations (parc privé)

- ✓ **La carte des colocs**
<https://www.lacartedescolocs.fr>
- ✓ **Appartager**
<https://www.appartager.com/>
- ✓ **Roomlala**
<https://fr-fr.roomlala.com/>
- ✓ **Co hébergement**
<https://www.cohebergement.com>

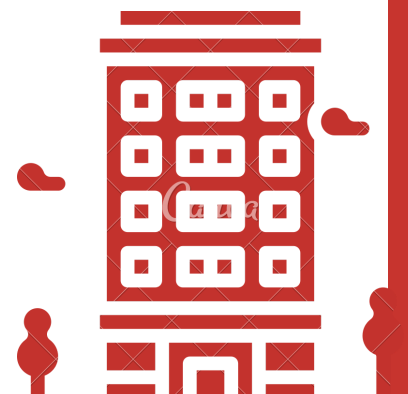
Besoin d'un hébergement temporaire ?

Si vous ne trouvez pas de logement, il est recommandé de réserver un hébergement temporaire (hôtel, foyer, location de tourisme par exemple) pour vos premières semaines à Belfort ou Montbéliard. **Un justificatif de réservation vous permettra de solliciter votre visa.** Vous pouvez choisir une réservation annulable et vous pourrez poursuivre vos recherches de logement à votre arrivée. Voici des suggestions de logements temporaires :

- ✓ **Airbnb** : <https://www.airbnb.fr/>
- ✓ **Booking** : <https://www.booking.com/index.fr.html>

⚠ Attention aux arnaques !

Il est nécessaire de vérifier le sérieux de chaque offre de logement. Des arnaques à la location existent sur les sites de logements particuliers. **Ne payez aucune somme d'argent tant que vous n'avez pas vu le logement ou que vous n'avez pas signé de contrat de location.** Certains bailleurs demandent un chèque ou un virement bancaire pour réserver le logement : cette pratique est illégale en France.





Démarches liées au logement

Le dépôt de garantie

Il est courant qu'un dépôt de garantie soit demandé lors de la signature du contrat de location (en général, la somme est équivalente à un mois de loyer), ainsi qu'une caution solidaire (personne ou organisme sollicité(e) en cas d'impayé). Ces informations doivent être inscrites dans le contrat de location que vous signez avec le propriétaire ou l'organisme gestionnaire.

Action Logement

Action logement propose des dispositifs d'aide au logement permettant de se porter garant pour les étudiants :

VISALE, une garantie gratuite qui vous permet de couvrir les loyers et les charges en cas d'impayés. Elle fait office de caution auprès du bailleur : www.visale.fr

LOCAPASS, un service gratuit qui vous permet l'avance ou le paiement du dépôt de garantie : <https://locapass.actionlogement.fr/>

L'Aide au logement

Selon le type de logement que vous occupez et vos ressources, vous pouvez prétendre à une aide au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF). L'aide varie selon le logement et votre situation. Pour vérifier votre éligibilité à l'aide au logement, rendez-vous sur le site la CAF : <https://www.caf.fr/>

L'assurance habitation

En France, il est obligatoire d'assurer son logement. Cela vous permet d'être couvert en cas de sinistre dans votre logement (dégât des eaux, vol, incendie...). Le choix de votre assurance habitation vous appartient. Vous pouvez vous assurer auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Pour vous aider dans votre choix, il existe des comparateurs en ligne comme <https://selectra.info/> ou <https://www.lelynx.fr/>

Dossier facile

Le dossier de location est un élément qui permet au propriétaire ou au bailleur de connaître votre situation personnelle et financière et celle de vos garants. Son contenu est encadré par la loi et les documents qui le composent doivent être protégés.

Le site DossierFacile.fr vous permet de constituer votre dossier de manière simple et rapide et totalement sécurisée. Avant la création de votre Dossier Facile, assurez-vous d'avoir bien tous les documents nécessaires à un dossier de location :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatif de situation professionnelle
- Justificatif de ressources
- Avis d'imposition
- Garant (le cas échéant)

